

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 10 juillet 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 25

**Délibération n° BC-2023-093**

**Objet de la délibération : MUSEE DES COMTES DE PROVENCE - ETUDE DE  
CONSERVATION PREVENTIVE DES COLLECTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION**

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente à Brignoles (près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 juillet 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

**Absents ayant donné procuration :**

VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à DEBRAY Romain, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck.

**Absents** : BOURLIN Sébastien, ARTUPHEL Ollivier, HOFFMANN Olivier, TONARELLI Patrice.

**Secrétaire de Séance** : Nicole RULLAN

Monsieur Serge LOUDES expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au bureau communautaire, pour toute demande de subvention émanant de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le cas échéant la convention correspondante ;

**VU** la délibération n°BC-2022-051 du Bureau communautaire du 10 octobre 2022 relative à une demande de subvention pour une étude de conservation Préventive des collections du Musée des Comtes de Provence ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte est compétente en matière culturelle, et notamment de gestion d'équipements culturels dont le Musée des Comtes de Provence, qui justifie de l'appellation « Musée de France » ;

**CONSIDERANT** que le Musée des Comtes de Provence, classé Musée de France, va entrer dans une phase de travaux touchant les bâtiments mais aussi les collections, en 2024/2025 ;

**CONSIDERANT** que les conditions de conservation des objets et œuvres d'art du Musée des Comtes de Provence, sont spécifiques et doivent être maîtrisées durant ces travaux, sinon des dégâts irréversibles pourront être causés aux collections ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'étudier les conditions de conservation au sein des espaces et des bâtiments afin d'organiser la gestion et le déplacement des collections durant ces travaux ;

**CONSIDERANT** que la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur (DRAC PACA) préconise le recours à ce type d'étude préventive des collections en cas de travaux sur le bâtiment ;

**CONSIDERANT** que le coût de l'étude préventive de conservation des collections est estimé à 55 620 € HT soit 66 744 € TTC ;

**CONSIDERANT** le budget prévisionnel de l'étude tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES € HT		RECETTES		
Etude de conservation préventive des collections du Musée des Comtes de Provence	55 620€ HT	Autofinancement	11 124 €	20 %
		Région PACA	16 686 €	30 %
		Subvention DRAC PACA	27 810 €	50 %
TOTAL	55 620€ HT	TOTAL	55 620 €	100 %

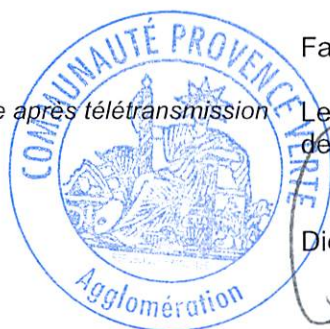
**CONSIDERANT** l'avis de la commission Culture réunie le 15 juin 2023 ;

**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

- **D'APPROUVER** la demande de subvention d'un montant de 27 810 € auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles Provence Alpes Côte d'Azur, relative une étude de conservation préventive des collections du Musée des Comtes de Provence, représentant 50 % du budget de l'étude.
- **D'APPROUVER** la demande de subvention d'un montant de 16 686 € auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, relative à une étude de conservation préventive des collections du Musée des Comtes de Provence, représentant 30 % du budget de l'étude.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- **D'AUTORISER** le président si nécessaire à solliciter toute autre subvention concernant cette opération, au taux le plus élevé possible.
- **D'ABROGER** la délibération BC-2022-051 du Bureau communautaire du 10 octobre 2022 relative à une première demande de subvention pour cette même étude.
- **DE DIRE** que la dépense correspondante sera prévue au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 10 juillet 2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND